

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **AFIN-Easy Filler Green**
 - Code du produit: 6376 Spachtelmasse
 - UFI: X877-60MY-A00Y-NAJN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

The product is NOT intended for the private consumer.

- Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
- Emploi de la substance / de la préparation:
Mastic
Résine de polyester

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:
Hersteller:
 AKEMI chemische Spezialfabrik GmbH
 Lechstrasse 28
 D-90451 Nürnberg
 Tel.: +49 911-642960
 Fax.: +49 911-644456

Vertrieb Schweiz:
 GYSO AG
 Steinackerstrasse 34
 CH-8302 Kloten
 Tel. +41 43 255 55 55
 Mail: info@gyso.ch

- Service chargé des renseignements: Département technique

1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 1)



GHS07

Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - styrène
 - résine polyester insaturée
- Mentions de danger
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 - P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Lors du traitement et du durcissement du matériau, des substances chimiques sont libérées dans l'air (voir point 11). Veillez donc à une bonne ventilation de la pièce et, si nécessaire, à une extraction.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 2)

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables ou toxiques (PBT).

· vPvB:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Préparations**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	13-25%
	résine polyester insaturée ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	13-25%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

Symptômes en cas d'intoxication par des hydrocarbures (aromatiques) (dose létale env. 30 g)

a) En cas d'intoxication aiguë : maux de tête, vertiges, euphorie, troubles gastro-intestinaux, états d'agitation, coma.

b) En cas d'intoxication chronique : lésions de la moelle osseuse, fatigue, vertiges, amaigrissement, palpitations après un effort, leucopénie, anémie, leucoses.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 3)

Traitement en cas d'intoxication aux hydrocarbures :

En cas d'inhalation, apport d'air frais ; en cas d'absorption perorale, Carbo medicinalis ; seulement après intubation, lavage gastrique avec adjonction de Carbo medicinalis ; en cas de convulsions Diazepam 20 mg i.v.

Conformément au point 2 de la fiche de données de sécurité, le produit contient du styrène dans la plage de concentrations massiques indiquée. Le styrène est principalement absorbé par voie Il est absorbé par les voies respiratoires, son absorption par la peau est d'importance secondaire. Par inhalation, le styrène est absorbé à 60-90%. Le site

La répartition dans l'organisme est très rapide, la concentration sanguine maximale est atteinte après une heure. Le styrène agit sur la peau, les muqueuses et le système nerveux. le système nerveux.

Dangers aigus pour la santé :

L'intoxication aiguë au styrène se caractérise principalement par des lésions du système nerveux central. Dans la plage de concentration supérieure à 200 ml/m3 on observe de la fatigue, des nausées, des troubles de l'équilibre et des temps de réaction plus longs.

Risques chroniques pour la santé :

Des effets sont décrits tant sur le système nerveux central que sur le système nerveux périphérique et sur les voies respiratoires. Les principaux effets sont :

- temps de réaction prolongé
- réduction de la mémoire
- ralentissement de la vitesse de conduction nerveuse
- troubles de la fonction pulmonaire

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Etourdissement

Vertiges

Nausées

Le contact cutané avec les solutions de polyester ou de résine époxy en tant que composants du produit doit être évité en raison du risque d'irritation cutanée ou de manifestations allergiques.

Il convient d'éviter tout contact avec la peau. Si un contact occasionnel avec les mains ne peut être évité, il convient de porter des gants de protection ou d'utiliser des produits appropriés.

ou des produits formant un film protecteur sur la peau.

- Risques Risque d'incidents respiratoires.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 4)

- Autres indications
- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Porter un appareil de protection respiratoire.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.
 Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation d'aérosols.
 - Préventions des incendies et des explosions:
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Protéger contre le gel.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Classe de stockage: 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
100-42-5 styrène	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 170 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 20 ppm OI B SSc;
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4a 4e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1a 2e mg/m ³ SSc;als Zn
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
100-42-5 styrène	
BAT (Suisse)	600 mg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Appareil de filtration à court terme, filtre A. (DIN EN 14387)

Filtre AX

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Recommandé pour les applications de peinture : Caoutchouc butyle $\geq 0,5$ mm d'épaisseur.

Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 6)

ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 2).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc chloroprène

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- État physique

Liquide

- Couleur:

Vert clair

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Granularité:

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

145,2 °C (100-42-5 styrène)

- Inflammabilité

Inflammable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

1,2 Vol % (100-42-5 styrène)

- Supérieure:

8,9 Vol % (100-42-5 styrène)

- Point d'éclair

31 °C

- Température d'auto-inflammation

480 °C (100-42-5 styrène)

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Bloomgram:

- Viscosité:

- Viscosité cinématique

Non déterminé.

- Viscosité:

- Dynamique:

Non déterminé.

- Solubilité

- l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

- Pression de vapeur à 20 °C:

6 hPa (100-42-5 styrène)

- Pression de vapeur à 50 °C:

35 hPa

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 7)

· Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur:	1,48 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé.
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'inflammation: · Propriétés explosives: · Teneur en solvants: · Solvants organiques: · Teneur en substances solides: · Changement d'état · Vitesse d'évaporation.	Pâte Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. 18,8 % 46,1 % Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés · Volatile Organic Compounds · VOCV (CH):	néant néant néant néant néant Liquide et vapeurs inflammables. néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant 0,01 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Réactions aux alcalis puissants.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 8)

Réactions aux acides.

Réactions aux agents oxydants forts.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

100-42-5 styrène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	24 mg/l (rat)
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

- Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Danger par aspiration

Après incorporation ou inhalation, le styrène est en grande partie métabolisé en acide mandélique et en acide phénylglyoxylique et est éliminé par voie urinaire.

est excrété.

- Indications toxicologiques complémentaires:

Après incorporation ou inhalation, le styrène est en grande partie métabolisé en acide mandélique et en acide phénylglyoxylique et est éliminé par voie urinaire.

est excrété.

- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)

Styrène :

Alimentation artificielle spéciale chez le rat, valeur DL50 aiguë (valeur réelle) par voie orale : 5000 mg/kg.

Inhalation rat, valeur CL50 aiguë (4h) : 24 mg/l.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

- Autres informations

le styrène :

Tests d'anomalies chromosomiques :

Test du micronoyau de souris ou test du micronoyau : mutagène

Styrène :

Tests pour les effets sur l'ADN :

- Échange de chromatides sœurs : mutagène

- Rupture de la chaîne d'ADN : altération du patrimoine génétique

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
 Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - Remarque: Nocif pour les poissons.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
 Nocif pour les organismes aquatiques.
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Recommandation:
 Résidus: comme des déchets dangereux devant être éliminés (point de collecte pour les déchets spéciaux).
 Élimination des contenants: Éliminer les contenants complètement vides comme des déchets combustibles.
 Le produit utilisé (durci) peut être éliminé avec les déchets combustibles.
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 - Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
 20 00 00: Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément
 20 01 00: Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01)
 20 01 27: Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
 Classification: ds = les déchets spéciaux
 - 15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)
 15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)
 15 01 04: Emballages métalliques
 - Emballages non nettoyés:
 - Recommandation:
 Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

· Usage usage industriel

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

styrène

résine polyester insaturée

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 12)

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	25,0

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Regulation (EC) No. 1907/2006 ANNEX XVII Restriction conditions: 3; 30

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Département technique

- Contact: + 41 (0)43 255 55 55

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 14)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AFIN-Easy Filler Green

(suite de la page 13)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **AKEMI-Haerterpaste rot**

· Code du produit: 6376 Härter

· UFI: 3V61-D054-D00K-J6FK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

· Emploi de la substance / de la préparation: Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Hersteller:

AKEMI chemische Spezialfabrik GmbH

Lechstrasse 28

D-90451 Nürnberg

Tel.: +49 911-642960

Fax.: +49 911-644456

Vertrieb Schweiz:

GYSO AG

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55

Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique

1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d'information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Org. Perox. E

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: peroxyde de dibenzoyl
- Mentions de danger
 - H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 - P410 Protéger du rayonnement solaire.
 - P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C.
 - P420 Stocker séparément.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: peroxyde de dibenzoyl
- Mentions de danger
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 - P280 Porter des gants de protection.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 2)

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables ou toxiques (PBT).

· vPvB:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Préparations**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Reg.nr.: 01-2119511472-50	peroxyde de dibenzoyle ⚠ Org. Perox. B, H241; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	éthylène-glycol ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<10,0%
CAS: 25869-00-5 EINECS: 247-304-1	Fer(III)-hexacyanoferrate d'ammonium(II) Aquatic Chronic 4, H413, EUH032	1-5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

Peroxid: l'entreprise, la valorisation ou la contactation des hautes peuvent entraîner des effets néfastes.

entraîner des problèmes de santé. Irritant pour les voies respiratoires et les yeux : par ex. toux, difficultés respiratoires, larmoiement des yeux. Peut irriter la peau : brûlures, démangeaisons.

Peut provoquer des allergies des voies respiratoires et de la peau.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Risques Risque d'incidents respiratoires.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
 - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
 - Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
 - Préventions des incendies et des explosions:
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 Protéger contre le gel.
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Classe de stockage: 5.2
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
107-21-1 éthylène-glycol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 52 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 26 mg/m ³ , 10 ppm H SSc;
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 104 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm Peau

- Remarques supplémentaires:
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Eviter tout contact avec les yeux.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Protection respiratoire:
 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 Porter un masque de protection respiratoire conforme à la norme EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.
 - Protection des mains:
 Gants de protection
 Gants en caoutchouc

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 5)

Recommandé pour les applications de peinture : Caoutchouc butyle $\geq 0,5$ mm d'épaisseur.
 Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374.
 Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants
 - Caoutchouc fluoré (Viton)
 - Butylcaoutchouc
 - Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 2).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

- Caoutchouc naturel (Latex)
- Gants en cuir
- Gants en tissu épais

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|---|-----------------------------|
| · Indications générales. | |
| · État physique | Liquide |
| · Couleur: | Rouge |
| · Odeur: | Caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Granularité: | |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| · Inflammabilité | Peut provoquer un incendie. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · Inférieure: | Non déterminé. |
| · Supérieure: | Non déterminé. |
| · Point d'éclair | Non applicable. |

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammation · Température de décomposition: · pH · Bloomgram: · Viscosité: · Viscosité cinématique · Viscosité: · Dynamique à 20 °C: · Solubilité · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur:	410 °C (107-21-1 éthylène-glycol) Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. 20.000 mPas Pas ou peu miscible Non déterminé. <1 hPa (94-36-0 peroxyde de dibenzoyle) 1,15 g/cm ³ Non déterminé. Non déterminé.
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'inflammation: · Propriétés explosives: · Teneur en solvants: · Solvants organiques: · Eau: · Teneur en substances solides: · Changement d'état · Vitesse d'évaporation.	Pâteuse Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif. 9 % 6 % 55,0 % Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés	néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. néant néant

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 7)

· Volatile Organic Compounds
 · VOCV (CH):

0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - Décomposition thermique/conditions à éviter:
 Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
 Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
 SDAT (Self Accelerating Decomposition Temperature) est la température la plus basse à laquelle la décomposition auto-accélérée peut avoir lieu dans l'emballage.
 peut se produire dans l'emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée dangereuse, dans des circonstances défavorables une explosion ou un incendie, peut se produire être provoquée par une décomposition thermique à ou au-dessus de la température indiquée. Le contact avec des substances non compatibles peut provoquer une décomposition à ou en dessous de la TDAA.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Réactions au contact des métaux lourds.
 Réaction avec les amines.
 Réactions aux alcalis puissants.
 Réactions aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Monoxyde de carbone
 Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

107-21-1 éthylène-glycol		
Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.530 mg/kg (rbt)
1309-37-1 trioxyde de di fer		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
112945-52-5 Silice hautement dispersée, silice synthétique amorphe aux rayons X Substance pour laquelle il existe une valeur limite communautaire d'exposition professionnelle		
Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,139 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 8)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Résidus: comme des déchets dangereux devant être éliminés (point de collecte pour les déchets spéciaux).

Élimination des contenants: Éliminer les contenants complètement vides comme des déchets combustibles.

Le produit utilisé (durci) peut être éliminé avec les déchets combustibles.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

16 00 00: Déchets non décrits ailleurs dans la liste

16 09 00: Substances oxydantes

16 09 03: Peroxydes, par exemple peroxyde d'hydrogène

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)

15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 9)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3108

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR/RID/ADN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT

· IATA Organic peroxide type E, solid (dibenzoyl peroxide)

· IMDG



· Class

· Label

5.2 Peroxydes organiques.

5.2

· IATA



· Class

· Label

5.2 Peroxydes organiques.

5.2

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR/RID/ADN): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Peroxydes organiques.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

· No EMS:

F-J,S-R

· Stowage Category

D

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 10)

· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	500 g
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	500 g
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3108 ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (PEROXYDE DE DIBENZOYLE), 5.2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Usage usage industriel
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
peroxyde de dibenzoyl
- Mentions de danger
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 11)

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C.
P420 Stocker séparément.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Catégorie SEVESO
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES
E1 Danger pour l'environnement aquatique
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
 - Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
 - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 06.06.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.06.2025

Nom du produit: AKEMI-Haerterpaste rot

(suite de la page 12)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
 EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

- Service établissant la fiche technique: Département technique

- Contact: + 41 (0)43 255 55 55

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B

Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR